

DU NOUVEAU SUR LE SITE DU SACA /// FORUM

Le SACA a souhaité mettre à disposition des adhérents un **forum d'échange** qui sera nourri de vos expériences et élèvera les niveaux de compétences.

4 thématiques sur lesquelles échanger :

- > Autorisations de construire
- > Contentieux de la construction
- > PLU : Incongruité
- > Réseau : Vous avez besoin d'un contact ? Posez la question !

Découvrez le Forum, cliquez ici muni de votre code

Toutes les questions méritent d'être posées, à tous de le faire vivre ..

RENCONTRE A MATIGNON SUR LE PROJET D'ORDONNANCE MARCHÉS PUBLICS /// COMMUNIQUÉ UNSFA

L'UNSFA (MF Manière, A. Daudré-Vignier et L. Carli) et l'Ordre (C. Jacquot et D. Dessus) ont été longuement reçus le 28 mai à Matignon par M. Jérémie PELLET, Conseiller Financement de l'économie, M. Loïc ROCARD Conseiller Energie, transport, environnement, logement, Mme Frédérique LAHAYE, Conseillère logement, Mme Régine HATCHONDO, Conseillère culture, médias et M. Guillaume BLANCHOT, Conseiller technique médias et industries culturelles :

« Nous avons été écoutés avec attention mais l'avenir nous dira si nous avons été entendus.

Concernant le recours au concours pour la maîtrise d'œuvre, Matignon a confirmé l'intérêt du système du concours pour produire une architecture de qualité.

En ce qui concerne les contrats globaux et les contrats de partenariat nous restons inquiets sur le maintien des gardes fous réglementaires qui existaient jusque là.

Nous espérons que, dans le cadre des débats qui vont se faire lors de la parution des ordonnances, les parlementaires relayeront nos propositions, dans l'hypothèse où les ajustements que nous avons demandés ne seraient pas pris en compte.

Ces propositions vont dans le sens de la qualité des constructions publiques liées au maintien de l'indépendance de la maîtrise d'œuvre.

Demain se joue l'avenir de la maîtrise d'œuvre dans son ensemble car nous sommes tous concernés par cette ordonnance.

C'est ainsi qu'avec nos partenaires de la maîtrise d'œuvre, Cinov, Untec et Syntec, nous continuons à nous mobiliser et à alerter les pouvoirs publics au plus haut niveau.

Dans quelques jours nous rappellerons au Président de la République que son attachement à l'architecture passe par la réécriture de ce projet d'ordonnance. »

Télécharger la version PDF du Communiqué de Presse, cliquez ici

La presse en parle :

Article du Moniteur, cliquez ici

Article de Batiactu, cliquez ici

Article de d'a, cliquez ici

SNA /// CONTRIBUTION DE L'UNSFA AU GROUPE DE TRAVAIL « DÉVELOPPER »

L'UNSFA souhaite profiter de la Stratégie Nationale pour l'Architecture (S.N.A.) initiée par le ministère de la Culture pour porter des propositions concrètes et efficaces, pour le citoyen et pour les architectes.

Les groupes de travail de la Stratégie nationale pour l'architecture, lancée par le ministère de la Culture comme un « outil de pilotage de la politique publique » en la matière, se mettent à l'œuvre. La première réunion du groupe intitulé « Développer » s'est tenue le 3 mars.

L'UNSFA a participé à ce groupe de travail :

Télécharger la contribution de l'UNSFA intitulée "Comment inciter et favoriser le recours à l'architecte pour améliorer la qualité architecturale", cliquez ici

L'UNSFA sera auditionnée et fera des contributions pour les groupes de travail à venir.

Transmettez vos idées et exprimez-vous sur les thèmes de la S.N.A. : "mobiliser et sensibiliser", "innover" et "développer", ajoutez d'autres thèmes, soyez novateurs, faites des propositions étayées (argumentaire, projet).

Le SACA transmettra à l'UNSFA qui se fera le relais de vos propositions, car c'est toute la profession qui doit être entendue.

APPORTEZ VOTRE CONTRIBUTION PAR MAIL : lesaca@free.fr

« LIBERTÉ DE LA CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE » /// LE PROJET DE LOI EST EN MARCHÉ

« La création artistique est libre » stipule dans son article 1er – et dans son état actuel – le « projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ». Une bonne nouvelle qui ne suffira sans doute pas pour le moment à rassurer les architectes...

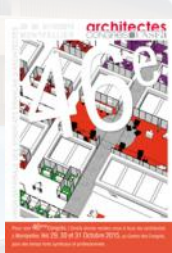
Avant d'inscrire le projet à l'ordre du jour du conseil des ministres, le secrétaire général du Gouvernement transmettait ce 15 mai dernier « pour avis » à Jean-Paul Delevoye, président du Conseil économique, social et environnemental (Cese), le « projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ».

Ce texte de 48 pages, à télécharger en PDF, cliquez ici, consacre son Titre II à des « dispositions relatives au patrimoine culturel et à la promotion de l'architecture » (« Institutions », « Abords », « Protection au titre des monuments historiques », « Classement au titre des cités historiques », « Régime des travaux », etc.). A l'intérieur de ce Titre II, une demi-page (à peine...) est, en l'état actuel du texte, dévolue à la « qualité architecturale » avec la création d'un « label » pour les immeubles, ensembles architecturaux, aménagements, parmi les réalisations de moins de cent ans d'âge, dont la conception présente un intérêt architectural ou technique suffisant ». Un décret doit encore venir en fixer les modalités d'application...

C'est tout ? Pour le moment, oui. Et c'est peu. De source autorisée, on souligne cependant que le texte devrait être complété par les propositions de la Stratégie nationale pour l'architecture (cf ci-dessus) « qui auront besoin d'un support législatif »...

Source : Le Moniteur.fr

CONGRÈS UNSFA /// 29 AU 31 OCTOBRE 2015 A MONTPELLIER



Pour son 46ème Congrès, **l'UNSFA donne rendez-vous à tous les architectes à Montpellier, les 29, 30 et 31 octobre 2015** au Centre des Congrès.

Tous les détails, cliquez ici